



État des lieux sortant et hotte

Par **Juliecoloc**, le **25/08/2025 à 23:42**

Bonjour,

J'ai prochainement mon état des lieux sortant d'une colocation.

Je m'inquiète pour le placard de la hotte, il a fait des cloques. Pourtant nous allumons la hotte et ouvrons les fenêtres à chaque utilisation.

Cependant lors de nettoyage des grilles nous nous sommes aperçu qu'ils n'y avait pas de filtres.

Dois je payer les frais concernant ce placard si il s'agit d'une hotte non fonctionnelle et non complète puisque pas de filtre à l'état des lieux entrant ?

Merci d'avance

Par **Yapasdequoi**, le **26/08/2025 à 13:53**

Bonjour,

Le changement des filtres est une charge locative. L'absence de filtre ne provoque pas de "cloques", c'est l'humidité ou un manque de ventilation.

C'est une colocation avec bail individuel ou un seul bail pour tous ?

Par **Juliecoloc**, le **26/08/2025 à 14:36**

Bonjour,

Il s'agit d'un bail individuel pour chaque colocataire, nous sommes 4.

Par **Yapasdequoi**, le **26/08/2025 à 17:56**

OK.

Les réparations locatives des éléments communs que le bailleur doit effectuer restent récupérables et donc sont à partager entre les 4 colocataires.

Par **Pierrepauljean**, le **26/08/2025 à 21:45**

bonjour

le bailleur ne peut pas faire d'EDL de sortie concernant les pièces de vie communes à tous les colocataires si tous les colocataires ne quittent pas l'appartement

il ne peut faire l'EDL de sortie que pour votre chambre

Par **Yapasdequoi**, le **26/08/2025 à 21:52**

Tout à fait, l'EDL de sortie concernera votre chambre.

La remise en état de la hotte sera comptabilisée dans les charges communes.

Par **Juliecoloc**, le **26/08/2025 à 22:24**

Bonsoir

Donc, je risque de devoir payer les réparations sur le placard dont la peinture est cloquée, placard comprenant la hotte ?

Mais des frais seront répartis entre 4.